Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270653
Centre d'intérêt: 160

La Coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes (Québec).

Les coupures en éducation des adultes : un dossier noir / La Coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes. -- [Québec (Province)] : La Coalition, 1981.
61 p. ; 28 cm.

Code: A8182CG19. Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 374.9714/C652c Cote LC: LC/5254.2/.Q3

Descripteur(s): *Financement *Budget *Alphabétisation *Education populaire *Femme *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau) *Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: *Coupures budgétaires

Issu d'un regroupement d'organismes concernés par l'éducation des adultes, le document proteste contre les effets des coupures budgétaires qui, dès l'automne 1981, se sont fait ressentir sur la quantité et la qualité des services offerts aux adultes, cela en contradiction avec toutes les représentations faites auprès de la Commission Jean. Sont passés en revue succesivement la situation aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, celle faite aux femmes et aux organismes d'éducation populaire autonome, le cas concret du quartier Centre-Sud à Montréal, enfin l'état des programmes d'alphabétisation.

Au niveau secondaire, une baisse de 49% des étudiants-adultes, de 46% des activités de formation et de 54% du nombre de classes de formation sans compter les mises à pied dans le personnel et les hausses de frais de scolarité; au niveau collégial, une baisse du budget de 9% et des hausses des frais de scolarité de 300 à 400%; un gel de la croissance des effectifs au niveau universitaire; un financement direct insuffisant du côté de l'éducation populaire autonome: tels sont les faits principaux que le document entend dénoncer. Un budget supplémentaire de 33,19 millions de dollars est réclamé pour rétablir la situation.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270653

A8182CG19

LES COUPURES EN EDUCATION DES ADULTES: UN DOSSIER NOIR

LES COUPURES EN EDUCATION DES ADULTES:

UN DOSSIER NOIR

La Coalition nationale
contre les coupures
en éducation des adultes

OCTOBRE 1981.

LES COUPURES EN EDUCATION DES ADULTES:
UN DOSSIER NOIR

Les membres de la Coalition

Alliance des professeurs de Montréal
Association canadienne des dirigeants d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)
Association des directeurs des services d'éducation des adultes des cégeps
Association des formateurs d'adultes du Québec
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
Comité de défense du droit des adultes à l'éducation - région amiante
Fédération des ACEF
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
Institut canadien d'éducation des adultes
Maison d'Haïti
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) (anciennement Comité de coordination des OVEP)
Nouveau Départ
Quebec Association for Adult Learning (QAAL)
Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU)
Regroupement des étudiant-e-s du soir du cégep du Vieux-Montréal
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation
Regroupement des usagers et usagères du cégep Rosemont
Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
Table des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec (TREAQ)
Union des producteurs agricoles (UPA)
YMCA Hochelaga-Maisonneuve

POURQUOI UN DOSSIER NOIR SUR LES COUPURES EN EDUCATION DES ADULTES?

La Coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes a pris naissance en février 1981, peu après les premières annonces par le gouvernement du Québec des compressions budgétaires envisagées pour l'année 1981-82. De février à juin, la Coalition est intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement - plus précisément auprès du ministère de l'Education - et auprès de l'opinion publique pour dire comment les coupures annoncées menaçaient les acquis encore fragiles de l'éducation des adultes au Québec.

Quelles étaient les prévisions? Qu'il y aurait effectivement en 1981-82, à tous les niveaux du système public d'éducation, diminution dramatique de la quantité et de la qualité des programmes de formation et des autres services offerts aux adultes; que serait fortement secouée l'infrastructure péniblement mise en place au cours des dernières années pour l'éducation des adultes dans les institutions d'enseignement des divers niveaux (secondaire, collégial, universitaire); que le développement de l'éducation populaire autonome et de l'éducation syndicale serait pratiquement paralysé. Qu'il y aurait par conséquent grave recul de la démocratisation en cours de l'éducation des adultes. Que le gouvernement d'Ottawa deviendrait, par suite du retrait du gouvernement du Québec, le maître d'oeuvre de l'éducation des adultes au Québec. Que seraient rendues illusoires les

attentes exprimées lors des consultations de la Commission Jean, et inopérantes avant même d'être formulées les propositions et recommandations de cette commission qui avait pourtant reçu mandat, du même gouvernement, de proposer une politique globale pour le développement de l'éducation des adultes au Québec.

Le 15 juin 1981, la Coalition a fait part de ses prévisions - de ses craintes a-t-on dit - au ministre de l'Education, dans une rencontre, à Québec, en marge de la Commission parlementaire d'étude des crédits du ministère de l'Education. La Coalition a alors réclamé un budget supplémentaire de $33.19 millions réparti comme suit: $19 millions pour l'éducation des adultes au niveau des commissions scolaires régionales, $9.82 millions au niveau des cégeps, $2 millions au niveau universitaire, $0.12 million pour la formation syndicale, $2.25 millions pour les activités des organismes volontaires d'éducation populaire. Ceci semblait requis pour simplement ne pas reculer.

Les membres de la Coalition étaient-ils des prophètes - ou des oiseaux - de malheur? Au gouvernement, on a en tout cas clairement signifié et répété à leurs représentants, lors de rencontres diverses, qu'il était possible de faire plus avec moins et que les services offerts ne seraient diminués ni en quantité, ni en qualité.

Avec l'automne 1981, les effets des coupures ont commencé de se faire sentir. Qu'en est-il, dans les faits, des prévisions du printemps der-

nier? A la lumière des faits, les prévisions apparaissent naïvement optimistes. La réalité est plus sombre que prévue, et donc le dossier... plus noir!

Ainsi, parlons de faits et de réalités, et non plus de prévisions ou de craintes:

- dans les commissions scolaires: avec une augmentation des frais d'inscription allant du double au triple, une diminution des choix de cours, une diminution des volumes de formation dans tous les secteurs - de l'ordre de 31% en formation générale à temps partiel, de plus de 38% en formation professionnelle à temps partiel et d'environ 64% en formation socio-culturelle. En somme, les adultes paient plus cher, pour se retrouver face à un choix restreint d'options dans des groupes plus nombreux et dans moins de centres. Il est par ailleurs à craindre, particulièrement en formation professionnelle à temps partiel, que la situation soit pire encore à l'hiver 1982, plusieurs commissions scolaires ayant dépensé ou engagé la majeure partie de leur budget à l'automne;

- au niveau collégial: des budgets d'encadrement diminués de 30% en moyenne, et un budget DGEC coupé de 20% à 60% selon les régions. On a donc imposé une augmentation générale des "frais administratifs" pour assurer, un an après l'instauration de la gratuité, presque l'autofinancement des cours de formation générale;

- dans les universités: gel de la croissance des admissions des adultes, ainsi qu'au développement des nouveaux programmes, et hausse du ratio étudiants/cours;

- dans les commissions scolaires régionales, les collèges et les universités, les activités de service à la collectivité ou d'aide à l'éducation populaire sont très fortement réduites, sinon éliminées;

- du côté de l'éducation populaire autonome: un financement direct nettement insuffisant et la perte de l'appui des services de support à la promotion collective dans les institutions publiques.

C'est avec le poids de ces faits que la Coalition vient de réitérer sa demande d'un budget supplémentaire de $33.19 millions. La Coalition veut également saisir l'opinion publique de ces faits. Car le gouvernement du Québec n'a pas reçu mandat de procéder ainsi unilatéralement à ces coupures de fonds et de services en éducation des adultes pendant qu'une commission qui émane pourtant de lui, sur la base d'études et de consultations larges, prépare un projet de politique d'éducation des adultes pour le Québec, projet dont le gouvernement compromet à l'avance la réalisation en sabotant les faibles acquis qui constituent le nécessaire tremplin d'un éventuel développement.

Comme le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, l'affirmait lui-même en mars 1978 (dans une conférence prononcée à l'Université de

Montréal), le développement de l'éducation des adultes constitue un outil de première importance pour le développement, tout autant économique et social que culturel du Québec.

LE SYSTEME PUBLIC D'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU SECONDAIRE: EN CHUTE LIBRE

Les effets concrets des coupures dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires sont encore plus tragiques que ceux, déjà graves, prévues par la Coalition au printemps '81.

La chute subite des fonds alloués par le Québec à l'éducation des adultes jette par terre un service public encore trop précaire. Les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes.

SUPPRESSION DE LA MOITIE DES ACTIVITES ET SERVICES: LE SYSTEME PUBLIC D'EDUCATION DES ADULTES S'EFFONDRE

Le système secondaire d'éducation des adultes démarré au début des années soixante avait connu une hausse constante répondant par là à des besoins de plus en plus ressentis par la population. Dès '77-78, ce sont 200,000 individus qui s'y inscrivent comparativement à 60,000 en 1965. L'année dernière les services en inscrivaient plus de 225,000*.

Or, les données recueillies par la Table provinciale des services d'éducation des adultes (TREAQ) montrent, pour l'automne '81 seulement, et

---

* ICEA, Pour une démocratisation de l'éducation des adultes, octobre 80, dossier II, p. 3.

comparativement à l'année précédente, une baisse de 49% des étudiants-e-s adultes, de 46% des activités de formation et de 54% du nombre de classes mises sur pied.

Les coupures budgétaires entraînent ainsi une suppression de la moitié des heures d'enseignement. Les services offerts se trouvent coupés dans tous les secteurs:

- Selon l'enquête TREAQ dont les données portent sur plus de 70% des activités, les suppressions d'activités se présentent ainsi:
  - formation générale à temps partiel: baisse de 31% des activités et de 29% des personnes desservies;
  - éducation populaire: baisse de 64% des activités et de 66% des personnes desservies
  - formation professionnelle à temps partiel: baisse de 38% des activités et de 41% des personnes desservies
  - service à la collectivité: baisse de 52% du nombre d'heures alloué aux groupes (il y a en avait 1,000 en 1980-81).

Dans les seules commissions scolaires couvertes par l'enquête, le nombre d'adultes rejoints chute de 130,400 à 66,700. Pour l'ensemble du système public secondaire, en extrapolant à partir des données recueillies, on peut estimer les coupures à 150,000 heures d'enseignement: on force plus de 90,000 personnes à interrompre abruptement leur formation.

Cette hécatombe des activités se répercute dans la déstructuration des services.

DEMOLITION D'UN SYSTEME PUBLIC A PEINE CONSTRUIT

1. Le gouvernement du Québec sabre dans le personnel

C'est tout récemment que le Québec est parvenu à se doter d'équipes permanentes capables dans chaque commission scolaire d'organiser et de réaliser les divers programmes offerts aux adultes. Or, au moment où cette expertise commençait à peine à donner ses fruits, voilà que les coupures budgétaires ont pour effet de démanteler les équipes.

Les personnels spécialisés en ce domaine subissent une baisse dans l'ensemble de 26%. Dans les commissions scolaires enquêtées, ce sont plus de 125 professionnels (incluant conseillers en orientation) qui disparaissent.

Les cadres voient leur nombre diminuer de 10% privant ces nouveaux services d'environ 30 personnes.

Le personnel de soutien baisse de 27% pour l'ensemble du réseau, ce sont près de 250 postes de soutien qui ainsi viennent d'être supprimés.

Les seuls emplois qui sont protégés sont ceux des formateurs à temps complet. La protection minimale que leur donne présentement la convention collective a permis d'empêcher que la saignée générale les affectent

plus qu'elle ne l'a fait. Mais il y a là aussi des coupures: normalement, selon les syndicats qui se réfèrent à cette égard à la convention, le nombre de postes réguliers aurait dû croître sensiblement. A l'Alliance des professeurs de Montréal, cela signifie 35 postes de moins.

De leur côté, les formateurs à taux horaire sans sécurité d'emploi tombent comme des mouches: 51.4% de ces personnes, à savoir plus de 4,000 personnes perdent ainsi un travail aux conditions déplorables pour ceux et celles qui en font leur occupation principale. A la CECM* leur nombre passe de 1,400 en 1978-79 à 360 en 1981-82; certains de ces travailleurs et travailleuses, dont c'est l'occupation principale, gagnent présentement moins de $100. par semaine.

2. Le gouvernement réduit les services offerts

En plus de décimer le personnel, les décisions gouvernementales ont pour effet de fermer les points de service et de sabrer dans les services d'appui aux adultes.

Pour répondre aux besoins des hommes et des femmes qui doivent se déplacer le soir après leur travail pour suivre des cours et pour corriger les inégalités d'accès aux grands centres, les services d'éducation des adultes avaient mis sur pied, sur chacun de leur territoire, plusieurs centres ou points de service. Deux cent cinquante (250) de ces centres ou points de

* Selon une enquête du syndicat des enseignants.

service ont dû être fermés suite aux coupures. Les populations les plus plus pénalisées sont celles vivant dans les régions rurales et dans les quartiers périphériques.

Et pour celles et ceux qui parviennent malgré tout à s'inscrire à un programme, les conditions de formation se sont nettement détériorées: le personnel d'appui a diminué alors que les budgets de dépenses de ces activités ont été réduits. Cela signifie une baisse de services d'accueil et de référence, d'animation de la vie étudiante et d'information scolaire et d'orientation professionnelle.

Par surcroît, le gouvernement, par ses décisions budgétaires, a provoqué la fermeture de plusieurs bibliothèques le soir, c'est-à-dire au moment même où les adultes peuvent y avoir accès.

Déclin aussi des activités de recherche et de développement pédagogique (baisse de $3 millions selon le Conseil supérieur de l'éducation) et diminution des activités de perfectionnement. Bref, double démolition des services publics d'éducation des adultes dans les écoles: le gouvernement sabre dans le personnel qu'il réduit ainsi de moitié et supprime les moyens qui permettent à ces services de renouveler leurs approches éducatives. La démolition de ces divers supports pédagogiques liée à l'augmentation du nombre minimum de 20 à 25 par cours risquent, toujours

selon le Conseil supérieur de l'éducation*, d'avoir pour effet d'empêcher l'éducation des adultes de développer des modèles pédagogiques adaptés aux adultes.

Ces coupures font plus que supprimer des activités, elles déstructurent le réseau public de l'éducation des adultes, en baissent grandement la qualité et démobilisent ceux qui y restent: cadres, professionnels, formateurs, usagers et usagères.

DEUX FOIS MOINS, DEUX FOIS PLUS CHER

La directive du MEQ est claire: "recourir davantage aux revenus de la clientèle perçus sous forme de frais d'inscription et de scolarité".

De fait, l'enquête de TREAQ montre, en formation générale, en éducation populaire et en formation professionnelle à temps partiel, des hausses respectives de 90%, 85% et 143% des frais d'inscription et de scolarité. Ces hausses de frais d'inscription qui sont devenus des frais de scolarité sont dues à une directive du ministère à l'effet d'élever ces frais et de déduire $5. à la source sur les subventions.

Un simple cours de 45 heures passe de $15. à $30. sans compter le coût des tests de classement et du matériel pédagogique.

---

* Dossier du Conseil supérieur de l'éducation, daté du 25 mai 1981, qui dénonce les coupures en éducation des adultes, pages 24 et 25.

Le prix à payer pour s'inscrire à une session de 30 heures en éducation populaire varie de $18. à $100. Cela découle directement des directives du MEQ sur l'éducation populaire dans les commissions scolaires régionales.

LE GOUVERNEMENT FERME L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

Et si, en éducation des adultes, on paye deux fois plus cher pour être plus nombreux (ses) par classe, pour aller dans ces centres plus éloignés et souffrir une détérioration des services pédagogiques, qui s'en trouve pénalisé? Coupe-t-on alors dans le gras ou dans le dur?

Il est évident que les activités de formation générale et professionnelle de niveau secondaire s'adressent par leur nature même aux personnes qui n'ont pas leur secondaire V. Il en est de même pour les activités d'éducation populaire*.

---

* Notons ici que les cours dispensés en éducation populaire ne sont pas le genre "luxe" auquel se réfère les responsables gouvernementaux: dans une commissions scolaire régionale, exemple représentatif à ce niveau, les cours dispensés portent sur: Français écrit, Comment s'exprimer en français, La loi et la vie courante, Apprendre à travailler en groupe, Comment administrer un budget, La consommation, L'économie québécoise, Pour comprendre les jeunes d'aujourd'hui, Relations parent-enfant. Les cours qui demeurent sont: Alimentation, Bricolage pratique, Couture pour enfants, Se reconnaître comme femme, Comment aider les personnes âgées, Relation humaine, Préparation à la retraite, Relation parent-adolescent, Relation parent-enfant.

Si on se réfère aux analyses socio-économiques de ces clientèles, seulement 14% de la clientèle adulte des commissions scolaires* ont une scolarité supérieure à la 13eannée. La majorité des adultes (55%) inscrits dans les services ont obtenu un degré de scolarité équivalent au secondaire III, IV ou V.

Les gens les moins scolarisés (8 ans et moins de scolarité) constituent 33% de la population adulte totale mais ne représentaient que 21% des étudiant-e-s adultes en 1980-81.

Sachant que le niveau de revenu est étroitement relié au degré de scolarité, il ne faut pas être fin devin pour prévoir que la chute de la clientèle se situe d'abord parmi ceux et celles qui en avaient le plus besoin.

On ferme la poste à près de 90,000 adultes pour n'en recevoir désormais qu'environ 125,000. Ce recul est d'autant plus grave que le retard à rattraper est énorme: 2.7 millions de personnes au Québec n'ont pas de diplôme secondaire; 1.5 million n'ont pas bénéficié d'un enseignement au-delà du primaire**.

Un adulte qui doit compléter ses cours secondaires IV et V, pour fins de certification, doit maintenant payer plus de $500.

---

* Statistiques DGEA, 1976-77.

** Statistiques Canada, 1976.

La situation est tragique: le gouvernement ferme la porte de l'éducation des adultes à des dizaines de milliers d'hommes et de femmes. Envolée, donc, pour elles et aux, la chance de osrtir du chômage, d'améliorer leurs conditions de vie, de poursuivre leur formation créditée ou non. Envolée aussi pour leurs enfants dont, encore aujourd'hui, 45% n'obtiennent pas le diplôme de fin d'étude secondaire*. De plus, le présent gouvernement menace dans ses propositions en matière de formation professionnelle** de priver ces jeunes d'une partie de la formation générale (aux niveaux secondaire et collégial), garantie jusqu'à maintenant, sous prétexte précisément que ces jeunes pourront, une fois adulte, poursuivre cette formation. Les coupures du gouvernement ont obligé les commissions scolaires à fermer aussi la porte aux associations volontaires locales qui y trouvaient des ressources pour leurs activités éducatives.

Cette politique sur le plan fiscal s'appelle un impôt régressif, un impôt qui fait payer les gens les moins bien rémunérés pour des services qui leur sont de moins en moins accessibles. Cette politique sur le plan de l'éducation s'appelle un retour en arrière, une remise en

---

* Egalité des chances en éducation, Conseil supérieur de l'éducation, 3ième semestre 1979, p. 106.

** Livre beige sur la formation professionnelle des jeunes au Québec, septembre 1980.

cause des acquis les plus primaires de la révolution tranquille: le droit pour tous à une formation de base primaire et secondaire.

Ce que nous demandons pour les services d'éducation des adultes des commissions scolaires, $19 millions, suffit à peine pour maintenir le niveau 1980-81 des activités. On ne parle pas de nouvelles stratégies de rattrapage scolaire et de démocratisation, on ne parle même pas pour le moment de la montée constante des besoins ressentis. On acceptait d'attendre les recommandations de la CEFA, la Commission d'enquête sur l'éducation des adultes, une commission qui a suscité beaucoup d'intérêt, qui a exigé une participation coûteuse en temps et en ressources pour les divers milieux et qui a permis de constater que les services, même à leur niveau 1980-81, étaient loin de répondre aux besoins. Mais que restera-t-il sur le terrain au moment où seront débattues les recommandations? C'est d'ailleurs pour cela que la CEFA décida le 6 mars 1981 d'intervenir publiquement contre la diminution des budgets, afin de ne pas anéantir dix ans d'effort de rattrapage.

On peut se demander si l'Etat est toujours vraiment désireux d'améliorer le bien-être de ceux et celles qui ont le moins accès à l'école. Bien sûr, le Premier ministre a insisté à l'Assemblée nationale en mars 1979 sur l'importance majeure de la formation des travailleurs. Bien sûr, la Direction générale du ministère de l'Education a sorti en août 1980 un plan de travail annonçant une aide financière accrue pour élargir l'accessiblité et accroître les services gratuits.

Les faits traduisent une autre politique: une politique qui rejette le coût de l'éducation sur le dos des usagers et des usagères, qui sape 50% des activités, qui, par une baisse de 46% des fonds québécois (424 millions), redonne au fédéral (qui a pour sa part indexé sa contribution) le rôle de maître d'oeuvre (son contrôle du budget passe de 65% à 80%) de l'éducation des adultes*. Sous le gouvernement actuel, quel paradoxe! C'est le fédéral qui sauve ce qui reste présentement de l'éducation des adultes au Québec, lui qui, selon des rapports récents, menace à son tour de retirer ses fonds du secteur public. Une politique qui gaspille 15 ans d'effort, une politique qui dit non à tous ceux et celles qui voulaient, par l'éducation des adultes, exercer leur droit fondamental à l'éducation.

Le gouvernement étouffe financièrement l'éducation des adultes, il réduit les services, il provoque un démantèlement des équipes et décide d'élever les coûts des usagers et usagères: les clientèles diminuent alors de près de la moitié tout comme le personnel oeuvrant dans le domaine.

C'est ainsi qu'en 1981 le gouvernement planifie le retour au passé. Qui l'aurait cru, en 1980, lorsqu'on a créé la Commission d'étude sur la formation des adultes?

---

* Selon le Conseil supérieur de l'éducation, mai 1981.

LES COLLEGES EN 1981-82: BAISSE DE BUDGET DE 9%
AUGMENTATION DE 300 A 400% DES FRAIS CHARGES AUX ADULTES

LA ROUTE VERS LA GRATUITE PROMISE SERA LONGUE!

LES COMPRESSIONS BUDGETAIRES

Le budget de l'éducation des adultes est en baisse constante depuis 3 ans:

1979-80 - $49 millions
1980-81 - $45 millions — baisse de 9%
1981-82 - $40.8 millions — baisse de 9%

- Il y a d'abord diminution de l'enveloppe DGEC de 20 à 60% selon les régions. Exemples: 60% dans le Nord-Ouest, 35% à Montréal et Québec, 20% dans le Centre du Québec.

- Par ailleurs, l'enveloppe DGEA diminue faiblement (5%) à cause de l'effet combiné de l'indexation des fonds fédéraux (PFMC) et d'une coupure de moitié des fonds du Québec (PFMQ).

  Les contres ruraux et semi-urbains voient leur enveloppe DGEA augmenter de 8 à 10% pour la formation professionnelle à temps partiel et de 0 à 100% pour la formation à temps plein.

  Par contre, les cégeps des régions de Montréal et Québec voient leur

enveloppe DGEA temps plein gelée et leur enveloppe temps partiel fortement réduite.

LES FRAIS CHARGES AUX ADULTES

L'an dernier, les frais étaient plafonnés à $5. pour 15 heures de cours. Il n'y a plus de plafonds depuis septembre et on note des augmentations des frais de l'ordre de 300 à 400%.(voir tableau 1)

LES ACTIVITES COURS

1. Formation générale

Les fortes coupures dans les enveloppes DGEC touchent de front la formation générale qui en dépend presque totalement. Par ailleurs, la pondération inégale du financement des activités défavorise la formation générale. (voir tableau 2)

Ces deux facteurs exercent une pression à la baisse sur l'offre de cours de formation générale, et à la hausse sur le coût, qui a entraîné, en septembre, une diminution des inscriptions dans ce domaine de l'ordre de 20 à 60% selon les régions.

2. Formation professionnelle

Par ailleurs, à cause d'une pondération favorable, et du maintien des fonds fédéraux, ce type de formation est relativement plus favorisé. On peut quand même observer une diminution de clientèle concentrée surtout à Montréal et à Québec.

TABLEAU 1

	FRAIS CHARGES AUX ADULTES	FRAIS D'INSCRIPTION		COUT D'UN COURS	COUT D'UNE SESSION (4 cours)	COUT D'UN DEC (6 sessions de 4 cours)
		1ère session	autre session			
VIEUX-MONTREAL	$5. par 15 heures ou $15/45 heures	$15.	$5.	$30.	$120.	$400.
ST-JEAN	$20/cours	$10.	$5.	$30.	$120.	$515.
ANDRE-LAURENDEAU	$10/15 heures ou $30. par cours	$10.	$5.	$40.	$160.	$755.
ST-HYACINTHE	$10/cours	$5.	$5.	$15.	$60.	$270.

N.B. Notons que la gratuité des cours, déjà acquise pour les jeunes, avait été annonçée pour les adultes, en janvier 1981, par le ministre de l'Education (cf. Livre blanc sur les cégeps, directives DGEC).

TABLEAU 2

COLLEGE X ANNEE 1979-80

Volume d'activités pour 1979-80:

- formation professionnelle: 40,000 heures
- formation générale: 60,000 heures

Détermination du volume pour l'année 1980-81:

- volume d'activités 1979-80
  - priorité 1 (formation professionnelle)
    40,000 X 1,29 - 51,600 heures
  - priorité 2 (formation générale préalable)
    20,000 X 1,05 - 21,000 heures
  - priorité 3 (formation générale)
    40,000 X 0,33 - 13,200 heures

TOTAL 85,800 heures

Le tableau montre comment les coefficients de financement favorisent la formation professionnelle (1,29) par rapport à la formation générale (0,33) dans un rapport de 4 à 1. Les collèges sont ainsi incités à développer les secteurs qui rapportent...

L'augmentation des coûts de formation peut avoir deux autres effets: augmentation des cours auto-financés par la PME et accélération des programmes "compressés" (Attestations et Certifications), et, à l'opposé, découragement des adultes qui visaient le DEC. Cela signifie que, du point de vue des usager-e-s, le cégep sera de moins en moins un lieu permettant le passage à l'université et de plus en plus strictement un lieu de perfectionnement pour personnes en emploi, favorisant les programmes courts, très spécialisés, offrant moins de mobilité professionnelle parce qu'adaptés aux technologies en place dans l'industrie de la région.

LES SERVICES A LA COLLECTIVITE

Depuis quelques années, un grand nombre de collèges (25 à 30) ont développé des activités pour des publics-cibles (retraités, femmes, etc.) dans une perspective de promotion collective de groupes sociaux qui avaient peu accès aux ressources éducatives. La plupart de ces collèges offraient des activités nécessitant peu d'encadrement spécialisé, utilisant des ressources de l'enseignement régulier.

Quelques uns - Rosemont, Limoilou, Dawson, John Abbott - ont par contre développé des services d'encadrement plus solides afin d'offrir parmi les activités "sur mesure" des activités adaptées aux besoins spécifiques des clientèles défavorisées.

Ces activités sont touchées à des degrés divers à cause de plusieurs facteurs:

- la coupure des budgets d'encadrement de l'ordre de 31% en moyenne porte un coup dur aux services qui offraient des activités sur mesure exigeant un encadrement plus important;

- la diminution des enveloppes DGEA réduit les possibilités de financement d'activités spéciales non-professionnelles;

- enfin, les nouvelles règles de financement favorisent les collèges qui offrent un fort volume de formation professionnelle et défavorisent ceux qui avaient une vocation plus "générale"; ceux-là ne trouvent plus les surplus financiers qui leur permettaient de développer des "services à la collectivité".

En conséquences:

- les activités "sur mesure" destinées aux milieux défavorisés sont réduites ou plafonnées;

- on tend à intégrer les groupes "spéciaux" aux activités régulières déjà offertes par le collège;

- on assiste au démantèlement partiel des services à la collectivité comptant un personnel d'encadrement nombreux.

LES PERSONNELS

Les syndicats estiment à 8% les coupures de postes dans le personnel de soutien à travers le réseau collégial, soit environ 350 postes. Pour ce qui est des postes de professionnels, c'est entre 10 et 12% des postes qui sont coupés.

Cela signifie des mises-à-pied pour ceux et celles qui n'ont pas 2 ans d'ancienneté, des mises en disponibilité pour d'autres, et, pour ceux qui demeurent, une surcharge de travail, des changements de postes, etc... Pour les enseignants de l'éducation des adultes, la diminution du volume d'activités entraîne une diminution proportionnelle de la masse salariale disponible.

Du point de vue des usagers et usagères, les coupures de postes signifient une diminution des services aux étudiants en général.

LES CONSEQUENCES POUR LES USAGERS ET USAGERES

Pour les étudiants adultes, la réduction des programmes et des personnels, l'augmentation énorme des frais de scolarité ont des conséquences graves en termes d'accessibilité et de qualité de l'enseignement. Voici d'autres exemples:

- l'argumentation du ratio étudiants/groupe portée de 15 à 20 entraîne une diminution de la qualité du rapport étudiant-professeur et compromet le "décollage" de cours dans les centres et sous-centres éloignés

où le bassin de la population est faible;

- la diminution des choix de cours, la réduction des horaires (ex.: Rosemont fermé 2 soirs sur 5) et la fermeture de sous-centres de services dans les régions réduisent sensiblement les possibilités de s'engager dans un programme collégial pour un grand nombre d'adultes;

- devant des frais chargés aux adultes, nombreux seront ceux qui devront soit renoncer aux cours ou bien se contenter d'un cours par session au lieu de 2, 3 ou 4, ce qui peut doubler ou tripler la durée requise pour l'obtention d'un diplôme;

- la diminution des services signifie que dans certains collèges, la bibliothèque, les équipements audio-visuels et autres, la cafétéria deviennent moins accessibles le soir aux adultes.

LES COUPURES DANS LES UNIVERSITES

L'éducation des adultes, au niveau universitaire, n'est pas épargnée par les coupures: celles de 1981-82 s'ajoutent d'ailleurs à celles de 1980-81 et même à des "serrements de ceintures" qui datent de 1979-80. Si leurs effets varient d'une université à l'autre, les conséquences, elles, en sont les mêmes: baisses de clientèles et réductions quantitatives et qualitatives de services. C'est, en fait, l'objectif de la démocratisation del'université québécoise qui se trouve remis en question. Donnons deux exemples significatifs: une constituante de l'Université du Québec, l'UQAM, et la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

A L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL (UQAM)

Les effectifs étudiants de l'UQAM sont composés à plus de 50% de personnes qui travaillent à temps complet et étudient à temps partiel. Les coupures au budget d'ensemble touchent donc l'éudcation des adultes automatiquement, bien que celle-ci ne jouisse pas d'un poste budgétaire identifiable.

Par ailleurs, l'UQAM est de création récente; alors que d'autres universités ont mis plusieurs années à bâtir leurs équipes de personnel et investir dans l'équipement matériel, l'UQAM, pour sa part, s'est vue bousculer en 4 ans (1977-81) par une croissance de 91% du nombre des

étudiants qui la fréquentent. Etant donnée la formule retenue pour son financement, la hausse de ses budgets n'a pas suivi une courbe qui lui permette de répondre à l'accroissement des besoins. Les coupures de cette année lui font dire qu'elle est prise "entre l'étranglement financier et l'étiolement de ses missions"*. Pour elle, toute croissance entraîne un appauvrissement et son déficit accumulé dépasse $8 millions.

1. Les effets sur la population étudiante

A l'automne 81, le Conseil d'administration de l'UQAM a adopté une résolution contingentant tous les programmes au niveau des admissions de septembre 1980. Ce qui bloque l'accès de 9,000 étudiants selon les prévisions du syndicat des professeurs. L'application de cette résolution a été suspendue pour janvier 1982, mais elle demeure effective pour la session de septembre 1982. En clair, il deviendra plus difficile encore d'entrer à l'université et ce, dans toutes les disciplines.

2. Les effets sur le personnel

Si l'UQAM avait suivi la courbe de l'augmentation des effectifs étudiants, 110 postes de professeurs devaient être créés, 67 l'ont été. Il en manque toujours 43.

---

* UQAM, Vice-rectorat aux communications, "L'UQAM entre l'étranglement financier et l'étiolement de ses missions", 27 avril 1981.

Le personnel est également touché par la réduction de 24% dans la disponibilité (nombre de personnes et nombre d'heures) des auxiliaires d'enseignement. Les tâches des professeurs sont donc accrues encore par cette réduction. Malgré l'augmentation de la population étudiante qui a doublé, et une certaine hausse du corps professionnel, le nombre de postes d'employé-e-s de soutien non seulement ne s'est pas maintenu, mais a légèrement baissé depuis quatre ans.

3. Les effets sur les activités

La moyenne du nombre d'étudiants par classe était de 26 en 1976-77; en 1981-82, elle est de 33 étudiants par classe et atteint 40 dans plusieurs départements. La situation difficile ainsi créée pour les professeurs et les étudiants est empirée encore par le fait que les édifices de l'UQAM ont été conçus en pensant à de petits groupes plutôt qu'à de grandes classes, ce qui fait déborder les salles de classes jusque dans les corridors.

Par ailleurs, le service d'accueil aux étudiants a dû réduire ses horaires suite à la diminution de son personnel. Ceci entraîne des attentes plus longues pour les étudiants et, partant, un retard quant à la reconnaissance d'équivalences qui diminueraient leur charge académique.

Diminution des services académiques, des professeurs, du personnel auxiliaire, des services à la collectivité: voilà le tableau noir à l'UQAM.

L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Dans cette université, la Faculté d'éducation permanente (FEP), est celle où sont concentrés les étudiants adultes en plus grand nombre. Cette faculté subit les effets des coupures, tout comme le Centre d'accueil des étudiants adultes.

1. Les effets en termes de budget

La FEP reçoit un demi-million de moins que l'année dernière, ce qui représente une baisse de quelque 7% de son budget. La croissance de la faculté avait été arrêtée l'année dernière avec la non-indexation du budget; cette année, c'est à une décroissance qu'elle se voit contrainte.

A l'atelier de promotion collective - qui travaille en étroite collaboration avec les organismes du milieu, syndicats et groupes populaires - le budget alloué aux frais directs est passé de $64,000. à $34,000., ce qui, de toute évidence, entraînera une baisse des activités au service des milieux populaires.

2. Les effets en termes de personnel

Le nombre de professeurs réguliers est gelé, celui des contractuels est diminué. Le nombre d'étudiants employés à temps partiel dans les bibliothèques a, lui aussi, subi une baisse.

3. Les effets en termes d'activités

La FEP offrait, l'année dernière, 12 cours qu'elle donnait hors campus, dans un rayon de 30 km. et moins; cette année, la demande pour ces cours était de 20 (ex. cours de perfectionnement des maîtres, cours d'animation pour les permanents et/ou bénévoles d'organismes du milieu). Tous les cours hors campus sont supprimés en raison des coupures budgétaires.

L'implantation de deux nouveaux programmes avait été prévue pour 1981-82. Il s'agissait d'un programme de formation en Recherche documentaire et rédaction française, pour des gens travaillant dans les secteurs public et para-public désirant se perfectionner, et d'un second, en Intervention psycho-sociale, destiné principalement aux bénévoles travaillant auprès d'adolescents en difficultés, de personnes âgées, de prisonniers, etc. Ces programmes allaient atteindre chacun une centaine d'étudiants. A cause des coupures budgétaires, ils ne seront pas implantés et six autres programmes n'acceptent pas de nouveaux étudiants cette année.

L'Atelier de promotion collective travaille depuis trois ans avec le Service d'éducation de la FTQ sur la question de santé-sécurité au travail (bruit). Un programme de formation et de création d'outils pédagogiques se trouve compromis par les coupures. La démarche entreprise avec cette centrale se trouve en danger d'être ralentie, sinon arrêtée, au moment même où les travailleurs pourraient se l'approprier et devenir autonomes. Il en va de même pour un programme de

formation de formateurs, d'intervenants et de permanents pour des groupes du 3ième âge. Les programmes prévus avec la CSN et la CEQ sont aussi coupés de moitié.

Par ailleurs, au Centre d'accueil des étudiants adultes, le personnel qui quitte n'est pas remplacé. Les rendez-vous de consultation sont maintenant fixés avec une attente considérable. Les futurs étudiants doivent attendre jusqu'à un et même deux mois avant de savoir quels cours sont disponibles, quelles équivalences peuvent leur être reconnues, quels services sont accessibles. Plus d'un se découragent et abandonnent.

La bibliothèque a réduit de 8 heures sa période d'ouverture pendant les fins de semaine et ce dans plusieurs facultés; les étudiants s'opposent fermement à cette réduction qui, selon eux, a été calculée sur une base de plus grande épargne sans tenir compte de l'achalandage. Travaillant à temps plein pendant la semaine, les étudiants adultes se voient aussi pénalisés encore davantage par cette mesure. Sauf exception, le service de l'audio-visuel n'assure plus le transport du matériel entre l'entrepôt et les salles de classe et ne fournit plus les services de l'appariteur pour le faire fonctionner. Il revient maintenant aux professeurs qui l'utilisent de s'occuper de ces tâches.

4. Les effets sur la population étudiante

On évalue à environ 800 le nombre des étudiants qui n'auront pas accès

à la FEP cette année. A eux seuls, les deux nouveaux programmes prévus auraient rejoint chacun une centaine d'étudiants; la suppression des cours hors campus entraîne une autre perte de quelque 200 étudiants. Ceux qui restent sont ceux qui se seraient inscrits aux six programmes "gelés". Le ratio moyen par classe est passé de 24 à 27 étudiants; toutefois, ce nombre est trompeur car certains cours spécialisés (ex. certificat de créativité) s'adressent à des groupes d'un maximum de 15 ou 16. D'autres cours (ex. droit, relations industrielles, toujours à la FEP) peuvent compter jusqu'à 96 étudiants par classe!

5. Les effets en termes de coûts pour les étudiants

L'augmentation des coûts ne se manifeste pas au niveau des frais de scolarité pour les étudiants adultes de la FEP. Le coût d'un certificat (30 crédits) reste à $700 environ; le baccalauréat (3 certificats) coûte environ $2,100. Par contre, pour le même montant que l'année dernière, l'étudiant adulte a un choix de programme plus limité. Le personnel à sa disposition est plus restreint, et la qualité des services ou leur disponibilité a baissé.

L'instrumentation jusqu'ici fournie gratuitement aux étudiants sera dorénavant vendue; ainsi, tout document de plus de quelques pages distribué par les enseignants devront être payés, ce qui s'ajoute au prix déjà exorbitant des livres et manuels scolaires obligatoires. Le service d'orientation et de consultation psychologique, inclus dans les frais de scolarité jusqu'à cette année, coûtera désormais $7. la

visite pour les étudiants; il sera également ouvert au grand public, ce qui allongera les délais d'attente. Enfin, l'élimination des cours hors-campus entraîne des frais de déplacement additionnels pour les étudiants qui devront se rendre au campus central pour les poursuivre.

LES COUPURES EN EDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Les coupures de budgets

Vu de l'extérieur et fort superficiellement, le sort des organismes volontaires d'éducation populaire paraît enviable: ils sont les seuls à avoir vu le poste budgétaire qui les touche, au ministère de l'Education, non seulement n'être pas coupé, mais même être augmenté. Des $3,005,100. qu'il était l'année dernière, le budget alloué aux OVEP est passé cette année à $3,250,000.

Une telle augmentation paraît d'une largesse exceptionnelle dans un contexte de coupures généralisées. La réalité est cependant tout autre. Car le nombre de groupes demandeurs a augmenté de 38% et les montants demandés de 30% pendant que le budget n'augmentait que de 8%. Avec des résultats dramatiques sur le financement des groupes, comme le montre le tableau suivant:

Proportion du nombre de projets présentés	Réponse du MEQ-DGEA par rapport au montant demandé
10%	moins de 10%
30.6%	moins de 12%
50%	moins de 18%
74%	moins de 26%
92%	moins de 33%
100%	moins de 45%

Le tiers des groupes reçoivent moins de 12% du montant dont ils ont besoin et la très grande majorité en reçoit moins du tiers.

Le budget, même augmenté de 8%, ne répond qu'à 18.9% des besoins exprimés par les groupes, contre 23% l'année dernière. Il s'agit donc d'une coupure réelle en éducation populaire autonome.

Soixante pour cent des groupes reçoivent moins que la moyenne nationale; ce sont les groupes de quatre régions ou sous-régions (Gaspésie/Bas-du-Fleuve: 9.95%, Ile de Montréal: 11.8%, Québec: 15.2% et Estrie:17.6%) de même que les organismes nationaux et les fédérations (18.7%). La moyenne des montants accordés est de $6,090. pour l'ensemble des demandes; ce chiffre descend à $4,049. pour les groupes locaux ou régionaux (en excluant le Nouveau-Québec qui représente un cas exceptionnel: seulement 2 projets y ont été présentés et quelque $69,000 leur ont été alloués). Avec $4,049., donc, le ministère de l'Education s'attend à ce que les organismes volontaires puissent entreprendre et mener à bien des activités éducatives pendant une année...

L'année dernière, 514 des 517 organismes demandeurs au programme des OVEP du MEQ, avaient reçu du financement. Cette année, la proportion diminue considérablement: 534 sur 718 organismes reçoivent de l'aide financière. De près de 100% l'année dernière, le pourcentage baisse de 26% cette année.

Cette baisse est d'autant plus inquiétante quand on considère qu'un grand nombre des organismes refusés - comme, aussi, un grand nombre de ceux qui ont été coupés - ont reçu du Comité d'étude des projets de la DGEA une évaluation extrêmement positive de leurs projets. La raison de leur refus est clairement indiquée par le ministère lui-même: disponibilités budgétaires.

Par ailleurs, les commissions scolaires se voient dans l'obligation de répercuter sur l'éducation populaire autonome les coupures de budget qui leur sont imposées par le ministère. Le nombre d'heures/cours qu'ils allouaient aux OVEP et qui, dans certaines régions, représentaient un apport financier non négligeable - ce nombre d'heures/cours se voit réduit pour l'ensemble du Québec à 51.5%. Coupure, donc, de la moitié des fonds alloués aux commissions scolaires pour des organismes volontaires.

A la CECM, les centres auto-gérés d'éducation populaire sont durement touchés: les coupures s'élèvent pour eux à $20,000 chacun pour 4 des 6 centres, soit le cinquième de leur budget*. A Québec, une commission scolaire offre 50% moins d'heures/cours et l'autre, 7 fois moins d'argent; les organismes de cette région sont également affectés par la coupure d'un poste à l'éducation populaire au niveau du cégep, ce qui ralentit leurs demandes en allongeant la procédure administrative.

---

* Selon une enquête menée par l'ICEA.

Notons que c'est dans cette région qu'on retrouve la moyenne la plus basse des montants accordés par le MEQ ($3,078 par groupe).

Dans l'Outaouais, un groupe de chômeurs voit le nombre de demandes de ses services doubler en même temps que son financement est réduit de moitié, comme celui de tous les autres organismes de cette région. Enfin, les groupes d'intervention vidéo se sont vus refuser le financement de leurs activités éducatives par le MEQ qui les a renvoyés au programme des médias communautaires du ministère des Communications, programme qui ne s'applique pas aux vidéos. Et la situation n'est pas plus rose dans d'autres ministères et agences gouvernementales: à l'Office de protection du consommateur, par exemple, 33 seulement des 66 organismes demandeurs ont été financés. De quelque côté qu'ils se tournent, les organismes d'éducation populaire autonome ne rencontrent que des coupures.

Les effets sur les personnels

Le "gras" dont parle M. Parizeau ne se trouve certainement pas au niveau du personnel des organismes populaires: un grand nombre d'entre eux n'ont tout simplement pas de permanent, d'autres n'en ont qu'un, souvent à temps partiel. Avec les coupures, plusieurs perdront leur unique permanent, par exemple, un comité de travailleurs accidentés garde ce poste ouvert présentement mais le fermera en décembre. Plusieurs groupes devront faire de même avec leur permanent et fonctionner sans eux pendant 3-4 mois. D'autres mouvements de chômeurs ou d'assistés sociaux

qui sont en pleine expansion - la situation économique s'y prête! - et qui comptaient sur les subventions gouvernementales pour embaucher leur permanent doivent continuer à fonctionner tant bien que mal avec leurs seuls bénévoles, se trouvant ainsi dans l'incapacité d'assurer un suivi à leurs activités ou même de répondre aux usagers et usagères qui auraient besoin d'eux pendant les heures où ces bénévoles sont obligés de travailler ailleurs, ne pouvant ainsi assumer la permanence de l'organisme.

Les effets sur les activités

Avec 18,9% du financement dont ils ont besoin, il va sans dire que les organismes doivent couper radicalement dans leurs activités, couper jusqu'à l'os, quand il ne s'agit pas tout simplement de fermetures d'organismes. La très grande majorité des activités se trouve remise en question et celles qui ne seront pas tout simplement abandonnées devront être "recyclées" à un moindre coût; en d'autres mots, leur envergure sera considérablement réduite.

Ainsi, un centre d'éducation populaire de Montréal doit éliminer entre ½ et 3/4 de ses activités de formation et augmenter le ratio de ses participants de 15 à 20 par groupe; ce centre rejoignait 500 personnes l'année dernière alors qu'il ne pourra en desservir que 300 cette année. A Québec, aucun groupe d'immigrants ne reçoit d'aide financière pour ses activités éducatives. Dans cette même région, dix organismes travaillant dans le secteur des coopératives d'habitation se sont vus refuser

le moindre financement de leurs activités éducatives de la part du MEQ. Dans l'Estrie, le manque de fonds empêche la radio communautaire d'entrer en ondes, ce qui entraîne la perte de son permis: il n'y a aucun média populaire écrit ou électronique dans l'Estrie.

Certaines tables régionales prévoyaient, en réponse à un besoin vivement ressenti par les organismes et dans le cadre d'une démarche entreprise depuis 2-3 ans, tenir un colloque important sur l'éducation populaire pour aider ces organismes à revoir leurs pratiques et améliorer leur travail d'éducation populaire. Deux de ces colloques ont été annulés, à cause des coupures, et les deux tables devront se contenter de réduire la démarche entreprise à des réunions de petits groupes, sans préparation au niveau du contenu et sans documents de travail. Si la quantité des activités d'éducation populaire se trouve réduite considérablement, la qualité de l'éducation populaire autonome se trouve, elle aussi, en grand danger d'être hypothéquée par les coupures.

Les fonds alloués à la formation syndicale subissent une baisse similaire: d'une part on refuse d'indexer le per capita fixé pour l'année précédente à $1.04 et d'autre part en alloue le même montant global que l'année dernière en dépit de l'augmentation du nombre de membres dans les centrales et en dépit aussi des promesses du MEQ en 1976 (suite à la remise d'un mémoire des centrales sur cette question) pour hausser graduellement ce per capita à $3.00 en 1982.

LES FEMMES ET L'EDUCATION:

SERONS-NOUS ENCORE SACRIFIEES?

Dans le cadre de ce dossier il nous semble essentiel de faire une lecture de ces informations générales sur les coupures en éducation des adultes et d'analyser leurs effets sur les femmes comme individus et sur les groupes de femmes comme association. Quelques études ont tenté de démontrer comment les Québécoises sont défavorisées à l'intérieur du système régulier d'enseignement et pourquoi elles constituaient la clientèle majoritaire de l'éducation des adultes. Les nombreux mémoires présentés à la Commission Jean par les groupes de femmes ont été unanimes pour démontrer comment les femmes étaient aussi défavorisées dans ce réseau de formation. Nous n'apporterons pas ici de données nouvelles, mais nous tenterons de confirmer à nouveau comment les coupures actuelles viennent augmenter les problèmes déjà identifiés par et pour cette partie de la clientèle que l'on peut qualifier de "captive".

SITUATION DES FEMMES EN EDUCATION DES ADULTES

Formation socio-économique (générale et professionnelle) tant au niveau secondaire que collégial.

Constat 1: Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes en formation générale et sont très peu présentes dans le secteur professionnel. Plus les types de formation concernent le monde du travail, plus les mécanismes d'accès sont sélectifs et limitatifs pour les

femmes (45% des femmes se retrouvaient à l'intérieur de cette formation par rapport à 82% des hommes, en 1974).

Constat 2: Pour tout ce secteur de formation les femmes sont sur-représentées dans les études à temps partiel. Or ce régime d'inscription présente de sérieux handicaps: allongement de la durée de formation, non-éligibilité aux soutiens financiers existants, maintien dans les secteurs de travail traditionnement réservés aux femmes.

Constat 3: En formation professionnelle, la majorité des cours offerts sont reliés à des secteurs masculins d'emploi. Or, il n'existe à peu près pas de mécanismes concrets de déblocage des secteurs traditionnellement réservés aux hommes.

Formation socio-culturelle

Constat 1: La grande majorité de la clientèle est composée de femmes.

Constat 2: Ces cours ne sont généralement pas reconnus officiellement.

Constat 3: Les budgets alloués à ce type de formation sont ridicules par rapport aux besoins.

Constat 4: En ce qui concerne les programmes des OVEP, c'est peut-être là un des modèles les plus intéressants en formation des adultes, cependant ils ne sont à peu près pas reconnus: le budget de ces programmes

étant très restreint, les sommes accordées aux groupes sont nettement insastifaisantes. En 1980-81, les femmes de milieux économiquement faibles étaient considérées comme une clientèle prioritaire. La reconnaissance aussi faible en termes de budgets accordés soulève de sérieuses interrogations quant aux volontés qui sous-tendent ces programmes.

Tentative de redressement

Dès 1976, certaines femmes et groupes de femmes avaient déjà établi ces constats et reconnaissaient la nécessité de programmes de transition qui donneraient accès aux femmes à la formation et au marché du travail. Nous avons vu alors se développer plusieurs expériences qui, soit de façon autonome, soit en collaboration avec les réseaux réguliers, ont tenté de modifier les tendances déjà signalées. Nous pensons, par exemple, aux programmes Nouveau-Départ, Femmes Vivantes, Transition-Travail, Formation préparatoire à l'emploi, et plusieurs autres...

Tantôt ces programmes mettaient l'accent sur la ré-insertion au marché du travail, tantôt il s'agissait de programmes liés à l'identification des besoins de formation préparatoire à l'emploi. Plusieurs de ces projets visaient donc à faciliter l'accessibilité des femmes au marché du travail.

Leur implantation a connu évidemment des contraintes, tant d'ordre administratif que politique, sinon culturel.

Effets des coupures

Dans la stratégie de compressions budgétaires telle qu'amorcée par le MEQ, le développement, le maintien même de ces programmes ne sont plus assurés. "L'idée" de l'insertion au marché du travail n'est pas en soi éliminée (le programme "Transition-Travail" connaît une augmentation de ses budgets) mais l'ensemble des activités nécessaires à cette stratégie d'insertion est sérieusement compromis. Les services d'accueil et de référence (coupures de 13%) ainsi que les services de support à la formation (bibliothèques, garderies) ont vu leur budget diminué.

Quand on sait que les études à temps partiel sont pour beaucoup de femmes le seul mode d'accès à la formation des adultes, les coupures diminuent encore d'autant les chances d'accès déjà limitées des femmes à la formation socio-économique débouchant sur le travail rémunéré (coupure de 38% du volume d'activités en formation professionnelle à temps partiel et de 31% en formation générale à temps partiel).

Nous savons que les femmes se retrouvent massivement en formation socio-culturelle et ce, pour des activités très souvent reliées à leur travail au foyer ou à leur rôle de mère (consommation, éducation, relations humaines en général). Non seulement ces fonctions ne sont pas rétribuées, mains maintenant, la possibilité d'une formation liée à leur travail au foyer ou à leur participation à une association ne sera accessible qu'aux plus favorisées financièrement (augmentation de 86% des frais de scolari-

té, diminution de 48% de l'enveloppe globale pour cette session par rapport à l'an dernier). De plus, la réduction du nombre heures/groupe (64%) de même que du nombre de centres où les cours sont offerts (45%) ainsi que la diminution du nombre heures/groupe alloué aux organismes (52%) rend toute cette formation carrément inaccessible pour les femmes des régions éloignées.

De plus les sommes disponibles pour la plupart des activités de formation sollicitées par les groupes de femmes ont connu une diminution drastique de leur potentiel de développement. Devrons-nous accepter que le gouvernement, par ses coupures, ait obligé les services des commissions scolaires à réduire de moitié le nombre d'heures/groupe alloué aux organismes?

Toujours dans ce secteur de formation, mentionnons que cette même réduction privera de nombreux groupes de femmes qui utilisaient ces services techniques du support financier (souvent seule ressource disponible) pour se donner un type de formation collective liée à leur implication dans le milieu.

Pour les femmes, les coupures imposées par le gouvernement suppriment à peu de choses près les conditions de développement des ressources et instruments, déjà inadéquats, qu'elles tentaient d'utiliser au maximum pour redresser une situation d'inégalité. Dans son discours officiel, le gouvernement reconnaît la discrimination que subissent les femmes, par

exemple: la loi 12 modifiant la loi 50 et rendant possible des programmes de redressement pour les femmes. Cependant, si nous analysons la réalité, les effets des coupures en éducation des adultes viennent une fois de plus démontrer comment ces discours ne sont là que pour donner bonne conscience. Tout le monde sait que l'emploi est conditionné par le diplôme, lequel est conditionné par les conditions d'accès à la formation et au marché du travail.

Tant et aussi longtemps que les femmes, jeunes ou adultes seront exclues des réseaux de formation, non seulement nous ne pourrons rattraper les retards, mais nous continuerons de maintenir les conditions qui font des femmes la minorité majoritaire dans notre société.

Le gouvernement peut-il encore décemment nous promettre des programmes de redressement progressif?

LE QUARTIER CENTRE-SUD A MONTREAL

de moins en moins de moyens pour l'éducation

PREAMBULE

Quant on parle des coupures imposées par le gouvernement dans le domaine de l'éducation des adultes dans ce dossier, on parle des réseaux - commissions scolaires régionales, collèges, etc. - ou des types de formation dont sera privée la population - formation générale, professionnelle, éducation populaire -.

L'effet cumulatif des coupures, dans une région donnée, par exemple dans le Centre-Sud, entraîne cependant un état de privation sans issues alors que toutes les alternatives se trouvent bloquées en même temps.

C'est ce qui ressort de l'analyse de cette région-témoin, lorsque l'on considère de front les coupures au niveau secondaire, collégial, dans les groupes d'éducation populaire et dans les activités éducatives d'organismes para-gouvernementaux comme le CLSC.

PRESENTATION DU QUARTIER CENTRE-SUD

Ce quartier est l'un des plus anciens secteurs de la ville de Montréal, et compte environ 37,000 habitants, soit en fait l'équivalent de la population desservie par une petite commission scolaire ailleurs au Québec. C'est un quartier populaire comptant plus de 50% d'assistés-sociaux,

16% de chômeurs et chômeuses, 13% de retraité-e-s. En terme de scolarité, 51% de la population n'a pas atteint la 9ième année. C'est donc dire l'importance pour cette région d'un effort d'investissements en terme de ressources éducatives.

LES COUPURES A LA COMMISSION SCOLAIRE

Le quartier Centre-Sud est desservi par la Commission des écoles catholique de Montréal. Les compressions budgétaires au secteur éducation des adultes de la CECM, vont entraîner une diminution moyenne de 40 à 45% des activités.

Selon le type de formation, la diminution des activités varie: environ 50% en formation générale, 30% en formation professionnelle à temps partiel, 60% en formation socio-culturelle.

L'AUGMENTATION DES FRAIS

En plus de la diminution de l'offre de cours, la conséquence la plus frappante des compressions budgétaires est l'augmentation des frais exigés des adultes.

Un très grand nombre de cours de type socio-culturel doivent maintenant s'autofinancer totalement, c'est-à-dire être payés par les adultes.

Faute de subventions du BEQ un cours de "mécanique pour tous" qui coûtait $10. en 1979, coûte $010. cette année"

Faute de subventions du MEQ un cours de "mécanique pour tous" qui coûtait $10. en 1979, coûte $101. cette année*.

LA FERMETURE DES CENTRES

En raison des coupures, la CECM a dû fermé 5 des 7 centres d'éducation des adultes à temps partiel sur son territoire. Le seul centre qui existait dans le quartier pour la formation générale et socio-culturelle, le Centre Pierre-Dupuy, est fermé. La population du Centre-Sud qui veut s'inscrire en formation générale, socio-culturelle, doit donc voyager au Centre Père-Marquette au nord ou à Saint-Henri. Le centre d'alphabétisation SEBAM est fermé le soir. Les centres de formation professionnel sont aussi à l'extérieur du quartier.

L'EDUCATION POPULAIRE DANS LES GROUPES

Enfin, un grand nombre d'activités socio-culturelles organisées par des organismes de la région ne sont plus financées cette année.

Cela veut dire que les cours organisés par l'ACEF-Montréal (consommation, loi et vie courante) ou encore par l'organisme Au coup de pouce ne peuvent plus se donner, même si ils ont été reconnus prioritaires par la DGEA. Le Comité social Centre-Sud, pour sa part, sera incapable de donner trois cours d'artisanat et 2 cours d'alimentation, ne pouvant payer les salaires des 5 personnes qui les assumaient.

---

* source: Bulletin de publicité d'un service d'une commission scolaire de la région de Montréal.

AU COLLEGIAL

Prenons le cas du Cégep du Vieux-Montréal, qui dessert la population du Centre-Sud. Les coupures budgétaires ont entraîné là aussi une réduction dans l'offre de cours dans tous les secteurs et une tendance à l'autofinancement de la formation générale et populaire non-créditée.

La situation des frais de scolarité est maintenant la suivante:

- frais de scolarité: $5,00 par 15 heures ou $15. par 45 heures
- frais d'inscription: $15. pour la 1ière session
  $5. pour les autres

C'est-à-dire: 1 cours - 1ière session coûte $30.
1 session de 4 cours coûte $75.
1 DEC - 6 sessions - coûte $450.

et cela sans parler des frais de matériel, etc...

Et pourtant, le gouvernement promettait dans un livre blanc l'accès "gratuit" au collégial pour les adultes.

Enfin, les services d'appui disponibles aux étudiants du soir sont réduits, à cause de la suppression de 22 postes dans le personnel de soutien. Par exemple, les bibliothèques, les cafétérias et les services audio-visuels sont fermés le soir.

DU COTE DES GROUPES POPULAIRES

Un grand nombre de groupes du quartier offre des activités d'éducation populaire qui, bien que différentes des activités d'éducation formelle, sont un complément de ressources éducatives pour la population du quartier. Les groupes doivent chercher à plusieurs sources les moyens de financer ces activités, notamment à la DGEA. Or, la région de Montréal est particulièrement défavorisée par la DGEA, qui n'a fourni aux OVEP qu'environ 12% des montants demandés.

Plusieurs groupes ont dû annoncer une réduction de leur programme de formation, par exemple dans le domaine du logement, de la consommation et des lois sociales, etc... programmes qui répondent pourtant à des besoins essentiels dans cette période de crise économique aiguë.

DES COUPURES AU CLSC CENTRE-SUD

Certaines activités du CLSC prenaient depuis quelques années la forme de programme de formation préventive dans le domaine de la santé - conditionnement physique, premiers soins, nutrition pour les personnes âgées, santé-sécurité au travail, santé des enfants, etc.

Ces activités étaient gratuites et visaient à équiper les gens du quartier de façon à prévenir les problèmes nécessitant des soins médicaux de façon à les rendre autonomes et à améliorer la qualité de vie.

Or, à cause des coupures budgétaires au sein du MAS, certains de ces programmes sont menacés, notamment:

- le programme "santé-vous bien", qui s'adresse au 3ième âge et rejoignait au-delà de 60 personnes chaque année;
- le programme des premiers soins en santé communautaire, qui rejoignait au moins deux groupes de 15 personnes chaque semestre;
- le programme de santé-sécurité au travail pour les travailleurs des entreprises de la région, qui a touché plus de 100 personnes depuis 2 ans;
- le programme santé pour enfants dans les garderies.

CONCLUSION

La diminution de l'accessibilité aux ressources éducatives intstitutionnelles de la CECM et du cégep - diminution de l'offre de cours, augmentation des frais de scolarité et fermeture des centres de formation - est inacceptable dans une région où 50% de la population n'a pas atteint le 9ième année et où au moins le quart est analphabète.

La situation s'aggrave encore du fait que les activités organisées par les organismes du milieu sont elles aussi restreintes et que des programmes complémentaires comme ceux du CLSC ne sont plus offerts.

On peut craindre que toute la population adulte d'un quartier populaire soit bloquée dans ses aspirations à l'éducation; or, pour cette population, l'éducation correspond à un besoin essentiel et ne constitue pas un luxe. Il n'y a pas de gras à couper de ce côté.

L'ALPHABETISATION EN '81-'82

Il y a 15 ans, le ministère de l'Education mettait sur pied un système public d'éducation des adultes, mais ce sont surtout les adultes les plus scolarisés qui en ont le plus profité. Depuis 2 ans, le ministère de l'Education a fait de l'alphabétisation une priorité. Pour y parvenir, le ministère a décidé d'encourager les actions d'alphabétisation à l'intérieur de 2 réseaux: les commissions scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

L'alphabétisation constitue donc un secteur prioritaire en voie de développement qui, pour reprendre l'opinion de la Commission d'étude sur la formation des adultes, nécessite "des moyens beaucoup plus grands" que ceux qui leur étaient accordés. Or, ce que l'on constate cette année, c'est un statu quo légèrement amélioré principalement dans les petites commissions scolaires et une diminution des subventions surtout dans les groupes populaires et les grandes commissions scolaires*. On n'a donc pas encore réussi à faire de l'alphabétisation une véritable priorité et à accorder des ressources adéquates face aux besoins objectivement prioritaires des 500,000 analphabètes du Québec.

Nous allons faire un rapide tour d'horizon des informations actuellement disponibles sur les activités d'alphabétisation.

---

* données provenant de la DGEA du MEQ.

Formation de la main-d'oeuvre

Au niveau des programmes de formation de la main-d'oeuvre, les coupures ont été effectuées au cours des dernières années.

PROGRAMME DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DU CANADA (PFMC)*

Année	Cours de base et pré-scolaire
1971	230
1975	15
1980	5 (pour les Amérindiens)
1981	0

C'est le gouvernement fédéral qui établit ces politiques.

Le fédéral a décidé de ne plus financer les cours de formation académique générale de niveau élémentaire: on estimait que c'était là une juridiction provinciale et que, de toute façon, ce n'était pas rentable... Et, dans les faits, on sélectionne de moins en moins pour les programmes de formation de main-d'oeuvre les adultes qui n'ont pas complété le cours élémentaire et qui, par conséquent, ne satisfont pas aux "exigences de scolarité".

---

* M. Forest et M. Paradis, Alphabétisation de 1966 à 1980, DGEA, janvier '81.

La formation des immigrant-e-s

Les lois fédérales sont de plus en plus restrictives au niveau de la sélection des immigrant-e-s. On sait toutefois qu'il y a un nombre considérable d'immigrant-e-s nouvellement arrivé-e-s qui sont analphabètes. Au Québec, c'est principalement dans les C.O.F.I. (Centre d'orientation et de formation des immigrants) que se réalisent les activités de formation pour ces immigrant-e-s. Cette année selon les informations obtenues des ministères concernés, ces personnes sont affectées par les coupures décrétées tant par le fédéral que le provincial.

Il y a officiellement trois catégories d'immigrant-e-s: les réfugiés, les "indépendants" (i.e. ceux - celles qui répondent aux critères de l'immigration) et enfin ceux - celles qui entrent chez nous dans le cadre du programme de réunification des familles. Jusqu'en 1978, le gouvernement fédéral, par son programme de formation professionnelle des adultes (FPA), accordait des allocations de formation à ces 3 catégories. En 1978, on retirait le droit aux allocations aux immigrant-e-s de la catégorie "famille" et aux réfugié-e-s politiques qui étaient parainné-e-s par des groupes. Or, on sait que c'est surtout dans ces catégories (plus particulièrement dans le programme "famille" que se retrouvent massivement les immigrant-e-s analphabètes. De 1979 à 1981, le Québec a versé des allocations compensatoires aux catégories coupées par le fédéral. Mais en 1981-1982, le Québec vient de couper à son tour.

Résultats?

1. Le budget de l'éducation au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est passé de $17 millions en 1980-1981 à $10 millions cette année et serait réduit à $7 millions l'an prochain*.
2. La Division de la pédagogie et de l'évaluation (qui venait de mettre au point une méthode d'alphabétisation) a été démantelée.
3. On a fermé deux COFI (un à Montréal et l'autre à Trois-Rivières) et on projetait d'en fermer un troisième; suite aux pressions, on le laissera probablement ouvert... en diminuant les activités dans les autres COFI!
4. De nombreux (ses) immigrant-e-s analphabètes inscrit-e-s dans les COFI doivent abandonner leurs cours d'alphabétisation pour se chercher plutôt un emploi puisqu'ils-elles ne reçoivent plus d'allocations.
5. Le ministère invite les immigrant-e-s à s'intégrer dans leur communautés culturelles et dans la société québécoise - y compris pour leurs besoins en matière d'alphabétisation.

Mais le problème, c'est que les associations volontaires des communautés techniques et les commissions scolaires n'ont pas plus d'argent! Ainsi plusieurs groupes d'alphabétisation ont connu cette année une réduction de leurs subventions, par le ministère de l'Education, pour leur travail d'alphabétisation.

---

* Le Devoir, 6 octobre 1981

2 exemples*:

	1980-1981	1981-1982
Centre Portugais de référence et promotion sociale	24,108	7,871
Centre éducatif des Haïtiens	15,816	7,871

Pendant ce temps le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration se vante de son accueil face au communautés culturelles. Il n'y a pas là matière à pavoiser.

La DGEA

. La DGEA a augmenté cette année son budget spécial pour l'alphabétisation en le portant à $575,000 soit une augmentation de 21% par rapport à l'an dernier*. Le projet est accessible aux commissions scolaires, selon la DGEA, à la condition toutefois qu'elles investissent au moins autant. De plus, avec cet argent, on finance cette année un nombre beaucoup plus considérable de projets/commissions scolaires (51 par rapport à 28 l'an dernier soit une augmentation de 82%).

Conséquences:

i. les commissions scolaires doivent, selon les responsables de ce secteur à la DGEA, puiser dans leur enveloppe budgétaire globale versée par la DGEA (qui a déjà été coupée cette année) afin de financer leur 50% de leurs activités d'alpha;*

* Source: DGEA

autres, on a dû réduire les activités ou les maintenir au niveau de 1980-81.

. Dans certaines commissions scolaires, on estime qu'on va réussir à "passer l'année". A la CECM, par exemple, les coupures budgétaires ont entraîné comme effet l'abolition du poste de conseiller pédagogique pour l'alphabétisation. La CECM doit maintenant limiter sa publicité sur les activités d'alphabétisation parce que l'on sait que l'on ne pourra pas répondre à une demande accrue.

Au Protestant School Board of Greater Montreal, la situation est beaucoup plus dramatique: alors qu'en 1980-81, on offrait 5,370 heures/groupe, on a dû, toujours à cause des coupures, couper cette année à 2,000 heures. Les activités d'alphabétisation avec des groupes d'handicapés mentaux et d'handicapés physiques ont été interrompues. Le nombre d'étudiant-e-s par classe a dû être augmenté. Enfin, des frais d'inscriptions sont maintenant requis (quoique de nombreuses exceptions soient prévues): dans cette commission scolaire il en coûte $30. à un analphabète pour suivre un cours de 15 semaines à raison de 2 soirs/semaine.

. Enfin, plusieurs mesures prises au niveau des activités de formation générale affectent les activités spécifiques d'alphabétisation: fermeture de centres, augmentation du nombre d'étudiant-e-s requis-es par groupe, arrêt de plusieurs activités d'encadrement et de support.

. Le sort fait cette année au programme prioritaire d'alphabétisation crée une incertitude généralisée en ce qui a trait au devenir de ce secteur. Plusieurs constatent que cette année il faut mettre un frein au développement des activités en alpha; la plupart sont d'avis que l'an prochain on ne pourra faire face à une demande qui s'avère croissante. Certains, pour se sortir de l'impasse, prévoient enfin remplacer les enseignant-e-s par des bénévoles.

Les organismes volontaires

Au niveau des organismes volontaires d'alphabétisation, la situation est catastrophique. Si le MEQ ne remédie pas à la situation au cours des prochaines semaines, plusieurs organismes devront cesser complètement leurs activités.

. Cette année, le ministère a accordé aux groupes populaires d'alphabétisation un montant inférieur à celui de l'an dernier (moins de $150,000). Mais cette année ce budget est réparti entre 19 organismes comparativement à 12 l'an dernier. Résultats? La plupart des groupes ont subi une réduction de leurs subventions et cela, après une évaluation très positive, de la part du ministère, du travail qu'ils avaient réalisé en '80-81: pour certains groupes, le ministère, cette année, a réduit des 2/3 le montant alloué l'an dernier.

. Le budget annuel moyen par groupe est d'environ $8,000. Or, après avoir payé le loyer, le téléphone et le chauffage, il ne reste plus

grand-chose. Une enquête rapide a révélé que les mesures suivantes ont été prises dans plusieurs groupes: diminution des "salaires", mise-à-pied d'alphabétiseurs, abandon de la permanence, augmentation du nombre de praticipant-e-s analphabètes dans chaque atelier/groupe, établissement de listes d'attente, arrêt des activités de recrutement, interruption des activités d'encadrement et cessation des activités de support (ex.: production de matériel). Pour certains, l'activité principale actuelle, ce n'est plus de faire de l'alphabétisation, mais plutôt de trouver du financement...

. La situation vécue cette année apparaît d'autant plus inexplicable que dès l'an dernier, les deux fonctionnaires responsables du dossier alpha à la DGEA avaient lucidement exposé le traitement injuste que subissaient alors les groupes populaires en alpha:

> "(...) On ne peut que constater l'inégalité des chances au niveau du financement des groupes populaires qui, par ailleurs, ont peu de force de représentation. Cette inégalité de traitement compromet les pratiques de l'alphabétisation populaire qui permet de rejoindre des clientèles jusque là non rejointes ou mal desservies et qui vise à développer des pratiques d'une plus grande pertinence"*

Cette "priorité" accordée par le ministère de l'Education à l'alphabé-

---

* M. Forest et M. Paradis, Alphabétisation de 1966 à 1980 et après..., décembre 1980.

tisation représente au total moins de 1% du budget annuel de l'éducation des adultes. En alphabétisation, le ministère a donné un peu plus d'argent à beaucoup plus de commissions scolaires et groupes populaires: de cette façon, la plupart ont reçu de fait un peu moins que l'an dernier et, dans certains cas, beaucoup moins.

Et pendant que, sur le terrain, on doit comprimer les activités, cesser le recrutement, que dans certains cas, on se prépare à fermer boutique, en hauts lieux, au ministère, on se préoccupe plutôt "prioritairement" de la "Campagne nationale de l'alphabétisation".

En mettant un frein au développement de l'alphabétisation dans plusieurs commissions scolaires, en mettant en péril l'existence de plusieurs orgaisations volontaires, le ministère ne fait pas que couper du financement à des instances et organismes: c'est à des centaines, à des milliers de personnes analphabètes qu'il refuse le droit de l'alphabétiser.

Certaines commissions scolaires en sont réduites à imposer des frais pour l'alphabétisation, ce qui incidemment va à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme qui stipule que l'éducation doit être gratuite au niveau élémentaire.

Cette année, l'action du MEQ au niveau de l'alphabétisation vient mal-

heureusement à nouveau confirmer le triste constat de la Commission Jean: ce sont les adultes les moins scolarisés qui bénéficient le moins des services éducatifs: "le système actuel (...) loin de corriger les inégalités de départ ne fait que les amplifier".